



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 11 SEP. 2017

Secrétariat Général

Affaires Réglementaires et
Juridiques

Affaire suivie par :
Tél : 05 58 51 31 90 ou 31 72
Mèl :

Monsieur,

Dans votre courrier du 6 septembre 2017, vous me sollicitez, conformément à l'article L123-15 du code de l'environnement, afin de bénéficier d'un délai supplémentaire pour la remise de votre rapport pour l'enquête publique « loi sur l'eau » préalable à la délivrance de l'autorisation unique au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 pour l'autorisation du système d'assainissement de MONT DE MARSAN Conte concernant les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne-de-Marsan, pour laquelle vous avez été nommé commissaire enquêteur.

Je vous informe, que compte tenu de la remise tardive des éléments de réponse du maître d'ouvrage et vu l'avis favorable de ce dernier, j'émetts un avis favorable pour prolonger le délai de 8 jours. Votre rapport devra donc m'être adressé pour le 19 septembre 2017 au lieu du 11 septembre initialement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

S. ARTAUD

Monsieur Jean-Louis Levet

10-A avenue du Marsan
40500 Saint-Sever